

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 09 – 14 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA C.O.B.A.S. RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ALLÉE DU MUGUET

L'an deux mil dix-huit, le vingt septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, François-Xavier RAHIER, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Patrick MALVAES donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX
Monique POISSON donne procuration à Annie DUROUX
Nicole NUGEYRE donne procuration à Ludovic DUCOURAU
Maryse LALANDE donne procuration à David DELIGEY
Sylvie BANSARD donne procuration à Évelyne DONZEAUD
Michèle BOURGOIN donne procuration à Xavier PARIS
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ
Danièle DUBOURDIEU donne procuration à Bruno DUMONTEIL
Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

ABSENT

Joël LE FLECHER

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Dans le cadre de son programme de voirie, la ville va réaliser les travaux d'aménagement de l'allée du Muguet.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée à la société EDANLO Ingénierie sise à Lormont.

Outre l'aménagement de la voirie et l'assainissement des eaux pluviales, ces travaux comprendront également la réalisation d'une piste cyclable d'une longueur de 330 mètres.

Afin de ne pas dissocier la réalisation des différents aménagements, la C.O.B.A.S., compétente en matière d'aménagement des pistes cyclables, souhaite confier à la ville la maîtrise d'ouvrage de la partie piste cyclable dont le montant prévisionnel s'élève à 100 954,80 € TTC.

Le projet de convention, joint en annexe à la présente délibération, fixe le programme et les conditions techniques et financières de réalisation de cette opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le projet de convention annexé,

Afin d'acter le périmètre d'intervention et la nature des travaux sur lesquels chacun s'engage, je vous propose de bien vouloir:

- APPROUVER les termes de la convention entre la C.O.B.A.S. et la commune relative l'aménagement et au financement de cette piste cyclable allée du Muguet,
- AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la-dite convention et tout document y afférent

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



*Affiché le 25 septembre 2018
Gujan-Mestras le 25 septembre 2018*